

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/CE157A dit « Barrière Julien, ateliers du Charbonnage » à BINCHE (Ressaix)

Breve description du projet

<u>Projet</u> :	Eradication du chancre, aménagement de la zone tout en permettant la poursuite des activités encore présentes sur les terrains se situant dans la partie arrière du site.
<u>Localisation</u> :	chaussée de Brunehault
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'aménagement communal concerté

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	15 mai 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS

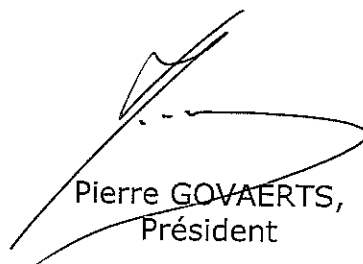
La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/CE157A dit « Barrière Julien, ateliers du Charbonnage » à BINCHE (Ressaix).

Au vu de l'état du site, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

La CRAT considère en outre que le bâtiment sis à front de rue à l'est du site (bâtiment présentant un pignon en façade avant et une grande baie vitrée divisée en trois parties - cadastré 7c5 et/ou 7d5) présente un intérêt patrimonial. Elle souhaite dès lors que soient envisagés le maintien et la valorisation de ce bâtiment pour autant qu'ils puissent permettre un aménagement cohérent du site.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président